



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soldes

Question au Gouvernement n° 658

Texte de la question

SOLDES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mathis, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Mathis. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, les soldes d'été ont démarré ce matin à huit heures - comme chacun sait - dans quatre-vingt-trois départements, pour une durée de quelque six semaines. Ces soldes sont traditionnellement l'occasion pour les consommateurs de faire de bonnes affaires car des rabais de 30 % à 50 % en moyenne sont proposés. Pour les commerçants, c'est aussi une opportunité : il s'agit de rattraper une saison difficile en raison d'une météo maussade et d'une certaine frilosité des consommateurs. Les soldes d'été représentent en effet 20 % à 25 % du chiffre d'affaire annuel de ces magasins.

Dans un contexte d'augmentation des coûts des matières premières, l'attention des Français est plus que jamais portée sur leur pouvoir d'achat. Dans cette perspective, comment la réforme des soldes incluse dans le projet de loi de modernisation de l'économie va-t-elle concourir à faire baisser les prix ?

Par ailleurs, la réforme proposée permettra-t-elle de conserver aux soldes leur caractéristique de véritable fête du commerce, caractéristique à laquelle les commerçants et les consommateurs sont très attachés ? De plus, garantira-t-elle aux consommateurs de réaliser encore de véritables bonnes affaires ?

Enfin, les nouvelles règles permettront-elles qu'une concurrence loyale s'exerce entre les commerçants ?

Je vous remercie, madame la ministre, de bien vouloir éclairer la représentation nationale sur ce sujet d'actualité qui est un sujet sensible et important.

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Monsieur Mathis, vous l'avez vu, le chiffre de la consommation pour le mois de mai est bon : il a augmenté de 2 %. Les soldes, accélérateur de croissance,...

M. Henri Emmanuelli. Non ! On va au désastre !

Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. ...ouvriraient ce matin une période festive, une période d'achats-impulsion, d'achats prémédités, d'achats fufus. Je me suis rendue sur place pour examiner ce qu'il en était dans les grands magasins et chez les petits commerçants. Les soldes se déroulaient à un rythme soutenu, ce qui est bon pour la consommation.

Mais les soldes de l'année 2008 sonnent le glas de l'ancien régime des soldes. Grâce au projet de loi de modernisation de l'économie que votre assemblée a voté, c'est un nouveau régime qui va se mettre en place, avec des soldes plus courtes, plus simples et plus transparentes. Elles seront plus courtes car elles dureront cinq semaines. Elles seront plus simples parce que nous y verrons plus clair en distinguant les promotions, auxquelles les consommateurs auront accès toute l'année, des soldes, pendant lesquelles les commerçants pourront vendre en dessous du seuil de vente à perte. Elles seront aussi plus libres parce qu'il y aura le choix, pendant deux semaines, de faire " flotter " les soldes, c'est-à-dire de décider à quelle période elles seront pratiquées.

Vous voyez que c'est un régime de simplicité, de transparence et de liberté. Plus de liberté et plus de transparence, c'est plus de concurrence, donc plus de pouvoir d'achat pour le consommateur.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Henri Emmanuelli. Lagarde est en solde ! (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 658

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 juin 2008